



REGLEMENT 2026

(le présent règlement est soumis à d'éventuelles modifications)

Nota bene : dans ce présent règlement, le nom « SWIMRUN COTE D'AZUR » sera abrégé en SRCA.

Par le seul fait de leur inscription, tous les concurrents s'engagent à se soumettre à ce règlement et dégagent ainsi la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect du présent règlement.

Chapitre 1 - Présentation de la compétition :

Dénomination :

Le « SWIMRUN COTE D'AZUR » est une épreuve d'endurance, alternant nage en mer et course à pied.

Date :

Le SRCA aura lieu le dimanche 18 octobre 2026.

Distance des épreuves:

Le SRCA comprend :

- un format L avec 30 kms au total comprenant 25kms de RUN et 5 kms de SWIM
- un format M avec 17 kms au total comprenant 13,7 kms de RUN et 3,4 kms de SWIM
- un format S avec 8 kms au total comprenant 6 kms de RUN et 2 kms de SWIM

Composition des équipes :

Pour toutes les distances, l'épreuve se déroule par équipe de 2 personnes, en une seule étape. Votre équipe doit être constituée de 2 hommes ou 2 femmes ou mixte.

Les épreuves peuvent aussi se dérouler en SOLO, sur toutes les distances.

Site de course :

Pour tous les formats, l'épreuve débutera et se terminera sur le Port de Beaulieu-Sur-Mer, en traversant les communes de Saint-Jean Cap Ferrat et Villefranche-sur-Mer.

Mise en garde spéciale :

L'épreuve « SWIMRUN CÔTE D'AZUR », est réservée aux personnes entraînées, présentant une bonne condition physique.

Chapitre 2 - Inscriptions :

Ouverture des inscriptions :

Les inscriptions seront ouvertes en décembre 2025 et seront closes au plus tard le mercredi 14 octobre 2025, à 14h00, sur le site www.swimruncotedazur.com

Age minimum :

L'âge minimum pour participer est de 18 ans révolus au jour de l'épreuve pour les formats M et L.

L'âge minimum pour participer est de 16 ans révolus au jour de l'épreuve pour le format S, sous réserve de fournir une autorisation parentale et de participer en binôme avec une personne majeure.

Modalités d'inscription :

Pour vous inscrire, il faut remplir le formulaire en ligne de notre site partenaire LE SPORTIF, via le lien que vous trouverez sur le site internet www.swimruncotedazur.com

Vous devez ensuite fournir les pièces justificatives demandées, sur le site internet.

Pièces justificatives à fournir :

Vous devez fournir un certificat médical de moins d'1 an, attestant **votre aptitude au SWIMRUN en compétition**. Vous pouvez utiliser le modèle de certificat médical mis en ligne sur le site.

Celui-ci devra être dûment complété et signé par votre médecin.

Les licences FFTRI 2026 sont également acceptées.

De plus, vous pouvez également remplir un questionnaire de santé FFTRI pour attester votre aptitude à participer à cette épreuve.

Ces documents (Certificat, Licence ou Questionnaire de Santé) doivent être chargés sur la base au moment de votre inscription ou être retournés à l'Organisation au plus tard, avant le 14 octobre 2026, de manière à valider votre inscription.

Validation des inscriptions :

Les inscriptions seront validées sur dossier complet et les organisateurs s'accordent le droit de refuser un concurrent, sans motif préalable.

Nombre maximum d'inscrits :

Pour sa 10e édition, le SRCA limitera les inscriptions à 150 binômes sur chaque format et 100 solos sur chaque format.

Tarif d'inscription :

Le tarif d'inscription est de :

-120 € par binôme, pour le format S et 65 € en solo

-180 € par binôme pour le format M et 95 € en solo

-240 € par binôme, pour le format L et 125 € en solo

Conditions d'inscriptions :

L'inscription est ferme et définitive et les frais engagés ne feront l'objet d'aucun remboursement.

Option FLEX :

En souscrivant cette option, vous bénéficiez du report GRATUIT de votre inscription pour l'année suivante, sans aucun justificatif, jusqu'à 48h avant l'épreuve.

Modification des équipes :

L'équipe est autorisée de modifier un membre, jusqu'au 14 octobre 2026, en prenant directement contact avec les organisateurs par mail ou téléphone (voir la rubrique « Contact » du site internet)

Après cette date, toute modification entrainera des frais supplémentaires.

Assurance Annulation :

Le site internet d'inscription LE SPORTIF.COM propose une assurance annulation lors de votre inscription, via la plateforme BETICKETING, qui vous permet un remboursement de vos frais d'inscription, selon les conditions générales indiquées sur le site.

Chapitre 3 - Assurance des organisateurs :

Assurance Compétition :

L'Organisation a souscrit, pour la durée de l'épreuve sportive, une assurance en responsabilité Civile à l'égard des tiers et des concurrents, dans les cas où les dommages subis par ces derniers seraient générés par une faute de l'organisateur.

Assurance Individuelle :

Tous les concurrents sont vivement invités à souscrire une assurance individuelle.

Chapitre 4 - Retrait des dossards

Date, heure et lieu du retrait :

Le retrait des dossards se fera uniquement le samedi 17 octobre 2026, de 15h à 19h, au port de Beaulieu sur mer, au niveau de la tente « enregistrement ».

Aucun retrait de dossard ne se fera le dimanche matin, avant les épreuves.

Documents à présenter :

Chaque swimrunner du binôme doit avoir son dossier complet en amont et présenter :

- une pièce d'identité valide
- soit une licence FFTRI en cours de validité
- soit un certificat médical valide avec la mention « **APTITUDE AU SWIMRUN en compétition** »
- soit le questionnaire de santé FFTRI

Package Swimrunner :

Lors de ce retrait, vous allez recevoir 1 « Pack Swimrunner » comprenant :

- chasuble de compétition avec le numéro de dossard
- bonnet de natation
- puce de chronométrage
- différents goodies des partenaires de l'événement

Chapitre 5 - Matériel de compétition :

Matériel obligatoire :

Avant le départ de la course, chaque swimrunner doit OBLIGATOIREMENT avoir en sa possession :

- 1 combinaison isotherme en néoprène (courte ou longue)
- 1 paire de lunettes de natation
- 1 sifflet (par binôme)
- 1 paire de chaussures en adéquation avec la pratique du Swimrun
- le chasuble fourni par l'Organisation
- le bonnet fourni par l'Organisation

Matériel optionnel :

De plus, s'il le souhaite, un swimrunner peut avoir en sa possession :

- 1 paire de plaquettes de natation

- 1 pull buoy (dimensions réglementaires)
- 1 sangle élastique entre les concurrents

Matériel interdit :

Tout autre matériel est formellement interdit (palmes, masque, tuba, flotteur autre que pull buoy...)

Vérifications du matériel :

Les organisateurs procéderont aux vérifications d'usage et au contrôle des concurrents avant leur entrée dans la zone de départ. Les concurrents qui ne sont pas en conformité au regard du matériel obligatoire ne seront pas autorisés à prendre le départ.

Contrôles inopinés :

Des contrôles inopinés du matériel pourront par ailleurs être effectués par l'Organisation à tout moment de l'épreuve.

Transport du matériel :

Le matériel que possède chaque swimrunner doit être conservé sur la totalité du parcours du SRCA.

Chapitre 6 - Règles de compétition :

Départ de l'épreuve :

Le départ du SRCA sera donné de la plage « Petite Afrique » à Beaulieu sur mer.

- à 8h pour le format L
- à 8h45 pour le format M
- à 9h30 pour le format S

Les horaires sont donnés à titre indicatif et peuvent faire l'objet de modifications.

Chronométrage :

Le chronométrage s'effectue de la ligne de départ du premier équipier jusqu'au passage de la ligne d'arrivée du second équipier.

Distances réglementaires :

Les deux membres constituant une équipe doivent à tout moment rester à proximité, lors de l'épreuve. Les distances maximales autorisées entre les 2 membres sont de 50m sur terre et de 10m dans l'eau.

Un commissaire de course pourra arrêter le premier équipier et le faire attendre son coéquipier si la distance entre les deux est jugée trop importante.

Infractions :

Un commissaire de course pourra sanctionner et/ou disqualifier une équipe si elle enfreint le règlement (Voir chapitre Disqualification)

Pointage hors délai :

Un commissaire de course pourra arrêter une équipe si celle-ci est considérée comme hors délai, par rapport aux barrières horaires fixées par l'Organisation. Les participants déclarés hors délai seront alors stoppés et rapatriés au départ, en suivant la logistique prévue par l'Organisation.

Température de l'eau :

Âge atteint au cours de l'année	Natation interdite
< 14 ans	< 16°C
>14 ans	< 12°C

L'organisateur devra envisager de raccourcir ou d'annuler ou d'arrêter l'épreuve pour une partie ou la totalité des participants en prenant en compte les paramètres suivants :

- Température de l'eau. Pour les températures inférieures à 12°C, l'organisateur devra être particulièrement vigilant à la longueur des segments nagées et à l'équipement des participants.
- Dégradation des conditions météorologiques ;
- Mauvaises conditions du terrain/de pratique ;
- Progression trop lente de certaines équipes et parties en orientation (l'organisateur prévoira des barrières horaires) ;
- Mise en danger des concurrents / atteinte à l'intégrité physique des concurrents.

Chapitre 7 – Parcours :

Balisage :

Le parcours de la course est balisé et fléché dans son intégralité par des moyens visibles facilement (bouées, fléchage, rubalises, fanions, banderole), notamment pour les entrées et sorties de l'eau.

Le parcours doit être suivi dans sa globalité par les équipes sous peine de disqualification. Des bénévoles sont également présents pour assurer votre sécurité sur le parcours.

Carnet de route :

Un « carnet de route » sera fourni aux concurrents, au plus tard, au moment du retrait des dossards. Il comprend l'intégralité du parcours avec les différentes sections de nage et de course, les lieux de ravitaillements, les postes de contrôle et les postes médicaux.

Barrières horaires :

Le tableau des barrières horaires sera communiqué aux concurrents sur le site internet et au Stand Info. Ces barrières horaires permettront d'arrêter les équipes « les moins rapides » de manière à assurer la sécurité de l'ensemble de l'épreuve.

Modification du parcours :

Pour des raisons de sécurité, l'Organisation se réserve à tout moment le droit de modifier le parcours sans préavis.

Chapitre 8 - Postes de Ravitaillements

Emplacements :

Le concurrent pourra bénéficier de points de ravitaillement prévus par l'Organisation, et mentionnés sur le « carnet de route ».

Approvisionnement :

Ces postes seront approvisionnés en boissons et nourriture type « trail »

Autonomie alimentaire :

Les concurrents qui le souhaitent, pourront transporter avec eux de la nourriture et de la boisson.

Zones propres :

Les sentiers et les alentours des postes de ravitaillements doivent être aussi propres après le passage des concurrents qu'avant leur passage. Buvez et mangez dans l'enceinte des postes de ravitaillement et utilisez les gobelets qui vous seront remis sur place.

Merci de ne rien jeter en dehors de ces « zones propres », sous peine de disqualification immédiate.

Chapitre 9 - Assistance personnelle :

Les concurrents ne pourront recevoir aucune aide de la part de personnes externes à l'Organisation, sous peine de disqualification.

Chapitre 10 - Postes d'assistance médicale :

Emplacements :

Des postes de secours sont répartis le long du parcours. Leur emplacement est indiqué sur le site Internet et sur le carnet de route. De plus, des équipes mobiles patrouilleront sur le parcours de manière à être au plus proche des concurrents

Utilité :

Ils ont pour objectif d'assurer la sécurité et l'assistance médicale des athlètes. L'équipe médicale, présente sur ces postes, avisera sans délai le Directeur de Course de l'inaptitude d'un concurrent à continuer l'épreuve.

Chapitre 11 - Postes de pointage :

Emplacements :

Des postes de pointage sont répartis le long du parcours, et constituent des points de passage obligatoires pour les concurrents. Leur emplacement est indiqué sur le site Internet et sur le carnet de route.

Utilité :

Ces postes de pointage visent à assurer le bon déroulement de la compétition et le suivi des swimrunners.

Contrôles inopinés :

L'Organisation se réserve le droit de placer des postes de contrôles inopinés sur le parcours, de manière à vérifier la bonne conformité des équipes vis-à-vis des règles de course. Ils ne seront pas précisés sur le site internet.

Pénalités :

Les postes de pointage serviront également de « zones de pénalité » pour permettre aux coureurs sanctionnés de réaliser leur pénalité émise par un commissaire de course. Ces pénalités seront d'une durée fixe de 3 min en mode « Stop and Go ».

Chapitre 12- Abandon :

Abandon d'une équipe :

Les concurrents qui souhaitent abandonner définitivement doivent faire invalider son dossard auprès d'un bénévole ou du poste d'assistance le plus proche. Il leur faudra remettre leur chasuble afin que celui-ci soit neutralisé.

Rapatriement :

L'organisation « rapatriera » les concurrents ayant abandonné à partir des postes d'assistance (secours, ravitaillement ou pointage) précisés sur le site internet. Vous devrez donc impérativement rejoindre un de ses postes pour assurer votre retour au point de départ.

Obligation de signalement :

Ne jamais quitter la course sans faire invalider le dossard. Votre absence sur le parcours donnerait lieu à des recherches inutiles et les frais engagés vous seront facturés.

Chapitre 13 - Classements :

Sur chaque format DUO, voici les équipes qui seront récompensées :

- les trois premières équipes MASCULINES
- les trois premières équipes FEMININES
- les trois premières équipes MIXTES.

Sur chaque format SOLO, seront récompensés :

- les trois premières FEMININES
- les trois premiers HOMMES

Chapitre 14- Modification ou annulation de la compétition :

Modification de l'épreuve :

Dans le cas de prévisions météorologiques défavorables ou tout autre événement majeur susceptible de mettre en péril la sécurité des concurrents, l'Organisation se réserve le droit de modifier tout ou partie de l'épreuve. Dans la mesure du possible, l'Organisation proposera un parcours de substitution. Un communiqué express sera immédiatement fait auprès de tous les participants.

Annulation de l'épreuve :

En cas de force majeure, si la sécurité des concurrents est trop engagée, l'Organisation se réserve le droit d'annuler intégralement la compétition.

Conditions particulières :

Dans tous les cas de modification ou d'annulation de l'épreuve, aucune réclamation, ni responsabilité ne pourra être retenue à l'encontre de l'Organisation et les sommes déjà versées par les concurrents ne seront pas remboursées.

Chapitre 15 - Droits à l'image

Conditions du droit à l'image :

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, ainsi qu'à tout recours à l'encontre de l'Organisation et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Utilisation des images de l'épreuve :

Les professionnels audiovisuels ou photos doivent obtenir leur accréditation auprès de l'Organisation. Aucune image, aucune photographie ou aucun film vidéo ne pourra être commercialisé auprès de partenaires privés ou de chaînes télévisées de quelque nature que ce soit sans l'accord express de l'Organisation.

Chapitre 16 - Jury de la compétition :

Membres du jury :

- Directeur de course : Grégory Petitjean
- Adjoint : Christophe Charpentier

Décisions du jury :

Le jury se réserve le droit de prendre une décision de « bons sens » dans le cas où une situation spécifique n'est pas décrite dans le règlement. Une décision du jury est définitive et sans appel.

Chapitre 17 – Réclamations :

Possibilité de réclamation :

Les réclamations seront recevables par écrit dans les 30 minutes qui suivent l'affichage complet des résultats provisoires par le Directeur de course sur le lieu d'arrivée et feront l'objet d'une consultation par le jury.

Communication de la décision :

Une fois la décision prise par le jury et en tenant compte des impératifs de la course, celle-ci sera communiquée au plus vite aux équipes concernées.

Chapitre 18 – Critères de disqualification :

Si les faits ci-dessous sont avérés, la disqualification d'une équipe ne fera l'objet d'aucun recours et d'aucune discussion.

- Absence d'un article du matériel obligatoire pendant la durée de la compétition
- Utilisation d'un article du matériel interdit
- Non-respect du parcours balisé par les organisateurs
- Omission de passage à un poste de pointage.
- Pointage au-delà des barrières horaires.
- Utilisation d'un quelconque moyen de transport durant l'épreuve.
- Rejets de déchets par les concurrents, en dehors des « zones propres ».
- Insultes ou menaces proférées à l'encontre des bénévoles ou des membres de l'Organisation.
- Refus de se faire examiner par les médecins durant l'épreuve.
- Etat physique ou psychique jugé inapte à la poursuite de l'épreuve.
- Comportement dangereux d'un concurrent vis-à-vis de sa propre personne ou des autres concurrents

Pour toute question relative à ce règlement, merci de contacter :
Team SRCA au 06.83.73.70.82 ou par mail à srca06310@gmail.com



www.swimruncotedazur.fr